

HONORAIRES DE L'AGENCE à partir du 01/01/2020

Tarif exprimé TTC : Taux de T.V.A appliqué (20,00 %)

LOCATION

	À la charge du bailleur ¹	À la charge du preneur ²
Location à usage d'habitation, vide ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989	Organisation des visites : 3% du loyer annuel hors charges Constitution des dossiers : 1 % du loyer annuel hors charges Rédaction du bail : 3% du loyer annuel hors charges	Plafond applicable de la loi ALUR : Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction de bail : 10€/m² de surface habitable
Frais d'état des lieux pour les locaux à usage d'habitation, vide ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989	Entre 15 m ² et 25 m ² = entre 45€ et 75€ Entre 25 m ² et 40 m ² = entre 75€ et 120€ Entre 40 m ² et 70 m ² = entre 120€ et 210€ A partir de 70 m ² = à partir 210€	Ce tarif est plafonné par la loi Alur : maximum 3€ par m² et doit être inférieur ou égal au montant payé par le bailleur
Location de locaux annexes (type garage, parkings, jardins)		2 mois de loyers hors charges
Location Professionnelle - Honoraires calculés sur le loyer annuel hors charges (exprimé en % maximum)		16,67%
Location locaux commerciaux et industriels monovalents et polyvalents, sous-locations ou mise en gérance de fonds de commerce ou d'industries, baux civils - Honoraires calculés sur le loyer triennal hors charges (exprimé en % maximum)		12%
Rédaction d'actes : avenant de bail d'habitation	150€	150€
Rédaction d'actes : bail ou avenant professionnel ou commercial (selon la complexité du bail)	A partir de 600€	A partir de 600€

¹ Les honoraires de l'entremise et/ou de la négociation d'une mise en location d'un logement sont à la charge exclusive du bailleur

² Les honoraires imputés au preneur pour ces prestations ne peuvent excéder ceux imputés au bailleur

HONORAIRES DE L'AGENCE à partir du 01/01/2020

Tarif exprimé TTC : Taux de T.V.A appliqué (20,00 %)

GERANCE

Honoraire sur gestion courante et administration des locaux d'habitation, commerciaux et professionnels

Mandat gestion simple	Mandat gestion complète	Mandat gestion privilège*
5,5% du loyer mensuel chargé, net encaissé	8% du loyer mensuel chargé, net encaissé	7% du loyer mensuel chargé, net encaissé
* privilège = gestion complète à taux réduit pour les biens pour lesquels nous sommes syndic		

	Mandat Gestion simple	Mandat Gestion complète et privilège
Recherche et mise en place de nouveaux locataires (+ honoraires de location)	X	X
L'encaissement des loyers et charges pour le compte du propriétaire	X	X
Etablir et envoyer un compte rendu de gestion (mensuel ou trimestriel)	X	X
Paiement des charges auprès du syndic		X
Régularisation des charges locatives, à chaque fin d'exercice syndic		X
Réclamation des taxes d'ordures ménagères	X	X
Révision du loyer annuel	X	X
Renouvellement de bail	X	X
Suivi de l'encaissement en cas de retard dans les paiements et si nécessaire de la transmission du dossier à l'huissier puis à l'avocat avec votre accord		X
Consultation d'entreprises avec transmission de devis pour approbation de votre part (montant dépassant 300€)	X	X
Transmissions des pièces et documents pour l'aide à la déclaration de revenus		X

HONORAIRES SUR TRAVAUX IMPORTANTS

Travaux suivis par architecte	2,4% du montant des travaux
Travaux non suivis par architecte	Entre 4,8% et 9,6% du montant des travaux

HONORAIRES DE L'AGENCE à partir du 01/01/2020

Tarif exprimé TTC : Taux de T.V.A appliqué (20,00 %)

GERANCE : HONORAIRES EN CAS DE CONSTITUTION DE DOSSIER DE CONTENTIEUX OU DE SINISTRE

Honoraires de gestion des dossiers contentieux locataire (dossier, huissier, avocat, ...)	150€
Honoraires de gestion des sinistres d'assurance :	12% sur le montant HT des dommages déclarés, avec un minimum de 150€ par sinistre
	Le suivi des travaux spécifiques donneront lieu aux honoraires à la vacation de 66€ / heure

GERANCE : HONORAIRES DIVERS

Honoraires de conseil (selon la difficulté du dossier)	300 €
---	--------------

VENTE

Exprimé en % maximum

Type	Jus- qu'à 46 000 euros	Jus- qu'à 76 000 euros	Jus- qu'à 122 000 euros	Jus- qu'à 155 000 euros	Jus- qu'à 230 000 euros	Jus- qu'à 350 000 euros	Jus- qu'à 460 000 euros	Au de- là
Locaux à usage d'habitation ou professionnel (appartements - garages - parts de SCI)	5000 €	13 %	12 %	10 %	9 %	8 %	7 %	6 %
Immeuble collectifs et individuels à usage d'habitation ou professionnel	13 %							
Terrains à bâtir - Fermes - Bâtiments agricoles	13 %							
Terres de culture - Vergers - Forêts	13 %							
Immeubles commerciaux et industriels	13 %							
Fonds de commerce - Industries	13 %							
Cession de droit au bail - Pas de porte	13 %							
Estimation / Avis de valeur	350 € - estimation offerte en cas de vente par notre agence du bien							

SYNDIC

Les montants des frais, rémunérations et honoraires pour la gestion et l'administration d'un immeuble au nom et pour le compte du syndicat de copropriétaires, est déterminé sur proposition ou projet de mandat de syndic présenté en assemblée générale

Les contrats de mandat de syndic sont conformes à l'avis du Conseil National de la Consommation du 27 septembre 2008 et à l'Arrêté du 19 mars 2010

HONORAIRES DE L'AGENCE à partir du 15/10/2021
Tarif exprimé TTC : Taux de T.V.A appliqué (20,00 %)

LOCATION

	À la charge du bailleur ¹	À la charge du preneur ²
Location à usage d'habitation, vide ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989	Organisation des visites : 3% du loyer annuel hors charges Constitution des dossiers : 1% du loyer annuel hors charges Rédaction du bail : 3% du loyer annuel hors charges	Plafond applicable de la loi ALUR : Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction de bail : 10€/m² de surface habitable
Frais d'état des lieux pour les locaux à usage d'habitation, vide ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989	3€ par m ²	Ce tarif est plafonné par la loi Alur : maximum 3€ par m² et doit être inférieur ou égal au montant payé par le bailleur
Location de locaux annexes (type garage, parkings, jardins)		2 mois de loyers hors charges
Location Professionnelle - Honoraires calculés sur le loyer annuel hors charges (exprimé en % maximum)		16,67%
Location locaux commerciaux et industriels monovalents et polyvalents, sous-locations ou mise en gérance de fonds de commerce ou d'industries, baux civils - Honoraires calculés sur le loyer triennal hors charges (exprimé en % maximum)		12%
Rédaction d'actes : avenant de bail d'habitation	A partir de 300€ + 50€ par garant	A partir de 300€ + 50€ par garant
Rédaction d'actes : bail ou avenant professionnel ou commercial (selon la complexité du bail)	A partir de 600€	A partir de 600€

¹ Les honoraires de l'entremise et/ou de la négociation d'une mise en location d'un logement sont à la charge exclusive du bailleur

² Les honoraires imputés au preneur pour ces prestations ne peuvent excéder ceux imputés au bailleur

HONORAIRES DE L'AGENCE à partir du 15/10/2021

Tarif exprimé TTC : Taux de T.V.A appliqué (20,00 %)

GERANCE

Honoraire sur gestion courante et administration des locaux d'habitation, commerciaux et professionnels

Mandat gestion simple	Mandat gestion complète	Mandat gestion privilège*
5,5% du loyer mensuel chargé, net encaissé	8% du loyer mensuel chargé, net encaissé	7% du loyer mensuel chargé, net encaissé
* privilège = gestion complète à taux réduit pour les biens pour lesquels nous sommes syndic		
Transmission des dossiers en fin de gestion (selon le nombre de lot)		À partir de 360 €

	Mandat Gestion simple	Mandat Gestion complète et privilège
Recherche et mise en place de nouveaux locataires (+ honoraires de location)	X	X
L'encaissement des loyers et charges pour le compte du propriétaire	X	X
Etablir et envoyer un compte rendu de gestion (mensuel ou trimestriel)	X	X
Païement des charges auprès du syndic		X
Régularisation des charges locatives, à chaque fin d'exercice syndic		X
Réclamation des taxes d'ordures ménagères	X	X
Révision du loyer annuel	X	X
Renouvellement de bail	X	X
Suivi de l'encaissement en cas de retard dans les paiements et si nécessaire de la transmission du dossier à l'huissier puis à l'avocat avec votre accord		X
Consultation d'entreprises avec transmission de devis pour approbation de votre part (montant dépassant 300€)	X	X
Transmissions des pièces et documents pour l'aide à la déclaration de revenus		X

HONORAIRES SUR TRAVAUX IMPORTANTS

Travaux suivis par architecte	2,4% du montant des travaux
Travaux non suivis par architecte	Entre 4,8% et 9,6% du montant des travaux

HONORAIRES DE L'AGENCE à partir du 15/10/2021
Tarif exprimé TTC : Taux de T.V.A appliqué (20,00 %)

GERANCE : HONORAIRES EN CAS DE CONSTITUTION DE DOSSIER DE CONTENTIEUX OU DE SINISTRE

Honoraires de gestion des dossiers contentieux locataire (dossier, huissier, avocat, ...)	150€
Honoraires de gestion des sinistres d'assurance :	12% sur le montant HT des dommages déclarés, avec un minimum de 150€ par sinistre Le suivi des travaux spécifiques donneront lieu aux honoraires à la vacation de 66€ / heure

GERANCE : HONORAIRES DIVERS

Honoraires de conseil (selon la difficulté du dossier)	À partir de 66 € / heure
---	---------------------------------

VENTE

Exprimé en % maximum

Type	Jus- qu'à 46 000 euros	Jus- qu'à 76 000 euros	Jus- qu'à 122 000 euros	Jus- qu'à 155 000 euros	Jus- qu'à 230 000 euros	Jus- qu'à 350 000 euros	Jus- qu'à 460 000 euros	Au de- là
Locaux à usage d'habitation ou professionnel (appartements - garages – parts de SCI)	5000 € TTC	13 %	12 %	10 %	9 %	8 %	7 %	6 %
Immeuble collectifs et individuels à usage d'habitation ou professionnel	13 %							
Terrains à bâtir - Fermes - Bâtiments agricoles	13 %							
Terres de culture - Vergers - Forêts	13 %							
Immeubles commerciaux et industriels	13 %							
Fonds de commerce - Industries	13 %							
Cession de droit au bail - Pas de porte	13 %							

Estimation / Avis de valeur	350 € - estimation offerte en cas de vente par notre agence du bien
------------------------------------	---